

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433

17 février 2015

SOMMAIRE

2512 H S.A.	20743	I.W.F.C- Durable Development-Fund, Scs	20745
Access Participations S.A.	20738	KBC Ifma S.A.	20764
Access Participations S.A.	20739	Kikuoka-Solar S.C.	20776
AESF Smashing S.à r.l.	20763	Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l.	20749
AG Promotion S.A.	20743	Megateam V	20777
Alpha Trains Group S.à r.l.	20738	Monlegeac S.A.	20745
Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	20738	MP Finance S. à r.l.	20746
Arkum	20742	NREP NSF 1 S.à r.l.	20757
Art-Lux S.à r.l.	20738	Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	20744
Belilux Partners	20740	Poncirus S.à r.l.	20743
Bienne SA	20754	Red Dog Communications S.A.	20741
Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.	20741	Rock Ridge RE 14	20744
Blue Hawk Capital S.à r.l.	20740	Schneider Invest S.A.	20741
Brook Green S.à r.l.	20745	Secura Holdings S.à r.l.	20741
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l.	20742	Spirit Catalogue Parent, S.à r.l.	20783
Cedrat S.à r.l.	20744	State Street Company S.A.	20782
CORDET Lending S.à r.l.	20742	Vous S.A.	20784
Deutsche Oel & Gas S.A.	20755	Willingen S.A.	20748
Digitalents S.à r.l.	20744	Xcoal Holdings S.à r.l.	20739
fda S.à r.l.	20753	Zenit Europe S.A.	20739
Fix Finance S.A.	20745	Zethos Investment S.A.	20738
Groupe Keco S.à r.l.	20740	Zilmfinanz AG	20739
Immobilière et Promotions s.à r.l.	20740	ZM Luxembourg S.C.A.	20742

Art-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 2, rue Tresch.
R.C.S. Luxembourg B 169.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009499/10.

(150011399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Access Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009403/10.

(150011643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.430.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 168.301.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009419/11.

(150011749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009422/11.

(150011709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Zethos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 126.871.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 8 janvier 2015 que la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015009390/12.

(150010051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Access Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009404/10.

(150011644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Zilmfinanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.
R.C.S. Luxembourg B 116.417.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/01/2015.

Référence de publication: 2015009391/10.

(150009786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Zenit Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.237.

Extrait des résolutions prises lors de la l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

La société CUSTOM S.A., RCS Luxembourg N B124470, avec siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
ZENIT EUROPE S.A.

Référence de publication: 2015009389/14.

(150010039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Xcoal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 181.359.

EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 31 décembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014.
2. Acceptation de la nomination de Jean-Jacques Bernard, avec adresse au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof comme nouveau Gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une période indéterminée.
3. Acceptation du changement d'adresse de Muriel Bourgeois, Gérant de classe B au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.
4. Acceptation du transfert de siège de la société du 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009386/20.

(150010058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Immobilière et Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.616.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008984/9.

(150009954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Groupe Keco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 11-17, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 175.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008966/9.

(150010393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 janvier 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015008703/13.

(150009760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Blue Hawk Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.227.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Mme Sylvie Lexa en tant que gérant de la Société et suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 janvier 2015, il a été décidé de nommer ENSOF SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.865, dont le capital social est fixé à EUR 12,500.00, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mrs Sylvie Lexa as manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company taken on January 12, 2015, it has been resolved to appoint ENSOF SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.865, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.00, as manager of the Company for an unlimited period, in replacement of the resigning manager.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008711/23.

(150009680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Red Dog Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Z.I. Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 56.503.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009246/9.

(150009964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Schneider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 139.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009290/10.

(150009698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 188.417.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 15 novembre 2014 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L150000883 en date du 05 janvier 2015.

Il convient de lire que la société BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. a son siège au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et non pas au 13-15 avenue de la Liberté, L-1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015008708/16.

(150009570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Secura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 191.711.

Lors de la constitution de Secura Topco S.à r.l., intervenue en date du 15 décembre 2014, l'associé unique de la Société, CVC Capital Partners VI Limited, a transféré la totalité de ses 3.100.000 parts sociales à:

- Secura Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193490.

En conséquence, la totalité des 3.100.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Secura Topco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Secura Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015009268/19.

(150009915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

ZM Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.101.

Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

ZM Luxembourg S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015009392/12.

(150010105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

CORDET Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 189.349.

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2015, l'associé unique a pris la décision de nommer Tommy Persson, avec adresse au 10 Villagatan, 114 32 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet au 7 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008798/13.

(150010355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Arkum, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 87.262.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1099 du 18 juillet 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARKUM

Référence de publication: 2015009496/14.

(150011519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.206.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par résolutions du 29 Décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

C.A.R.E. Europe 1., S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015008720/15.

(150010156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

AG Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 179.347.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015009461/14.

(150010702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Poncirus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.073.

Par la présente, Omnes & Partners S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 159.142, agent domiciliataire de la société PONCIRUS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.073 (la «société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 9 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Benoît Georis
Administrateur unique

Référence de publication: 2015008329/15.

(150008693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

2512 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 152.678.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de sa fonction d'Administrateur

Après délibération et conformément aux articles 51, alinéa 5 et 52 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de nommer provisoirement

Monsieur Jean-Charles THOUAND
né le 25 août 1971 à Metz (France)
et demeurant 183, rue de Luxembourg
L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme
JALYNE S.A. / -
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015009394/25.

(150009893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 129.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008830/9.

(150009755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.948.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015009183/11.

(150010367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Cedrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.075.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat de gérant de la Société CEDRAT S. à r. l.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Violène ROSATI
Gérant

Référence de publication: 2015008763/12.

(150009646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Rock Ridge RE 14, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.244.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat,
2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;
Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;
Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;
Julien Goffin, gérant de catégorie B; et
Pierre Beissel, gérant de catégorie B.007719

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2015008352/22.

(150008426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Monlegeac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 97.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009148/10.

(150010415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Les comptes annuels du 01.01.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009743/11.

(150011323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Brook Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 193.320.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Januar 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015008694/14.

(150010602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

I.W.F.C- Durable Development-Fund, Scs, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 136.757.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société en commandite simple I.W.F.C.- DURABLE DEVELOPMENT –FUND Scs, immatriculée au RCS sous le numéro B136757, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, dénoncé en date du 17 juin 2010;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge, et liquidateur Maître Claire CLESSE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 janvier 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Claire CLESSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015008090/19.

(150008717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

MP Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.660.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

MP Finance Limited, a limited company existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registered number CR 125202,

here represented by Ms. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of MP Finance S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.660, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 187 on 2 March 2005. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg dated 19 September 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 140 on 20 January 2006.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Discharge of the sole manager for the performance of its mandate up to the date of this extraordinary general meeting.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager for the performance of its mandate up to and including the date of this extraordinary general meeting.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 41469, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MP Finance Limited, une limited company existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au State of Cayman sous le numéro CR 125202,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé Unique de MP Finance S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.660, constituée selon acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 187 en date du 2 mars 2005. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 140, en date du 20 janvier 2006.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Décharge du gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 41469, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/282. Reçu vingt-quatre euros 24,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009150/123.

(150010260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Willingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.444.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Asha Said ADEN, administrateur de société, demeurant au Sili Street no. 5/03, Nairobi, Kenya, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire du comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «WILLINGEN S.A.», (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144444, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 404 du 24 février 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de soixante cinq mille euros (65.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante euros (650,- EUR) par action, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, le mandant va requérir le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs au bénéficiaire économique.

h) Que le bénéficiaire économique sera investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné «commissaire-vérificateur» par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 8 décembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur émises par la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015006861/58.

(150007438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.759.

In the year Two Thousand and Fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of Twenty-Five Thousand Euros (EUR 25,000.-), having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.622 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of Twenty-Five Thousand Euros (EUR 25,000.-), having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.759 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing then in Esch-sur-Alzette, dated 28 September 2012, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2633 dated 24 October 2012, page 126,342, and..

- the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended, and in particular the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 25,000.-, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, pre-named, on 4 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 dated 4 March 2013, page 25,169; and

- the Articles have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of the Twenty-Five Thousand (25,000) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of Twenty-Five Thousand Euros (EUR 25,000.-) to Thirty-Seven Thousand Five Hundred Euros (EUR 37,500.-) by creating and issuing Twelve Thousand Five Hundred (12,500) new shares (the "New Shares") having a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully

paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of five hundred (EUR 500.-) (the “Share Premium”).

Sole Shareholder’s Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of Thirteen Thousand Euros (EUR 13,000.-) held as of 30 December 2014 by the Sole Shareholder against the Company (the “Contribution”).

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at Thirteen Thousand Euros (EUR 13,000.-) of which Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder of five hundred Euros (EUR 500.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company as documented in the Balance Sheet have further been confirmed in:

- an application form (the “Application Form”) executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that “the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to Thirteen Thousand Euros (EUR 13,000.-)”; and

- a report dated 30 December 2014 and established by Mr. Nicolás MERIGO and Mr. David HARRISON, both in their capacity as directors (“gérants”) of the Company acting on behalf of the board (“conseil”) of the Company confirming the same (the “Company Report”).

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of directors (“conseil de gérance”) of the Company’s intervention

Thereupon intervenes the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company (the “Board of Directors”), here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, duly empowered by the Company Report, which Report is here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Directors of the here above described Contribution, the Board of Directors expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Marguerite Holdings S.à r.l.	37,500	37,500.-
TOTAL	37,500	37,500.-

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at Thirty-Seven Thousand Five Hundred Euros (EUR 37,500.-) represented by Thirty-Seven Thousand Five Hundred (37,500) ordinary shares (hereafter referred to as the “Ordinary Shares”) in registered form with a par value of 1 Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de vingt- cinq mille Euros (25,000,- EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l’«Associé Unique»), dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle, au 5, rue Zénon Bernard,, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 30 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu’il établit que:

- Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.759 (la «Société»), a été constituée en vertu d’un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 28 septembre 2012, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2633 du 24 Octobre 2012, page 126.342, et..

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier le capital de la Société a été augmenté de 12.500 EUR à 25.000 EUR, en vertu d’un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 4 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 525 du 4 mars 2013, page 25.169; et

- les Statuts n’ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nominatives représentant l’intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société d’un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000,-EUR) à trente-sept mille cinq cent Euros (37.500,- EUR) par l’émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d’un Euro (1,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d’une prime d’émission d’un montant de cinq cent Euros (500,- EUR) (la «Prime d’émission»).

Intervention de l’Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l’Apport

L’Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu’au paiement intégral de la Prime d’émission au moyen d’un apport en nature consistant en

une créance d'un montant global de treize mille Euros (13.000,- EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à treize mille Euros (13.000,- EUR), dont douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde de cinq cent Euros (500,-EUR) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société telles que documentées dans le Bilan ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à treize mille Euros (13.000,- EUR)»; et
- un rapport établi par M. Nicolás MERIGO et M. David HARRISON, tous les deux en qualité des gérants de la Société, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, dûment habilitée en vertu du Rapport de la Société, lequel Rapport est annexé aux présentes.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Émission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Marguerite Holdings S.à r.l.	37.500	37.500,-
TOTAL:	37.500	37.500,-

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'émission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent Euros (37.500,- EUR),

représenté par trente-sept mille cinq cent (37.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015009107/210.

(150009652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

fda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5441 Remerschen, 7, Ennert de Gaarden.

R.C.S. Luxembourg B 193.553.

STATUTS

L'an deux mil quinze.

Le deux janvier.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Frank Louis Henri DARO, ingénieur, né le 25 décembre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-1263 Luxembourg, 6, rue Aristide Briand;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «fda S.à.r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remerschen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la fabrication, la réparation, l'achat et la vente, la location ainsi que tous les services se rapportant à des instruments de musique et leurs accessoires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (EUR125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique à savoir:

Monsieur Frank DARO, prèdit: 100 parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EUR 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique à savoir Monsieur Frank DARO agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-5541 Remerschen, 7, Ennert de Gaarden;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daro, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 05 janvier 2015. Relation: EAC/2015/121. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006882/76.

(150007685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Bienne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.223.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008706/10.

(150009774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.408.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders Meeting") of Deutsche Oel & Gas S.A. a public limited company (société anonyme) under Luxembourg law, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under the Number B 179.408, incorporated before the notary Francis Kessler, on 29 July 2013 (the «Company»), such incorporation having been published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 2276 of 17 September 2013, which articles have been amended the last time by a deed of us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2014, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders Meeting was presided by Mr. Jens Konrad, avocat à la Cour, residing professionally at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The chairman appointed as Secretary Mr. Liridon Elshani, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo.

The Shareholders Meeting elected as scruteneer (scrutateur) Mr. Jens Konrad, avocat à la Cour, prenamed.

The Board having thus been formed, the Chairman stated and asked the Notary to enact:

I. That Shareholder Meeting has been duly convened by the publication of the convening notice including the Agenda of the meeting in both, the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations and the Luxemburger Wort, each on 15. November 2014 and on 24. November 2014.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment (reduction) of the amount set in article 5 (share capital - shares and share certificates) of the articles of incorporation of the preferential dividend of class B shares and class C shares from respectively 40,00 EUR and 42,50 EUR per share to respectively 0,40 EUR and 0,425 EUR per share in order to adapt that amount to the modification (i.e., increase) of the share capital and the share number of the company.

2. Corresponding amendment of article 5 (share capital - share and share certificates) of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

III. The Shareholders present or represented at the Meeting are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented partners, signed "ne varietur", by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

IV. That it results from that list that from 430.285.692 issued A class shares, issued 49.644.308 B class shares and issued 150.000 C class shares, 430.285.692 A class shares, 49.444.308 B class shares and 150.000 C class shares are present or represented so that 99,96% of the share capital are attending at the Meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide upon the aforementioned agenda of the meeting.

First Resolution

Under the light of the share capital increases of the Company dated 25. November 2014 and 26. November 2014 as well as the one planned in the beginning of the year 2015 in accordance with the shareholder's assembly dated 17. November 2014, the General assembly decides the amendment (reduction) of the amount set in article 5 (share capital - shares and share certificates) of the articles of incorporation of the preferential dividend of class B shares and class C shares from respectively 40,00 EUR and 42,50 EUR per share to respectively 0,40 EUR and 0,425 EUR per share in order to adapt that amount to the modification (i.e., increase) of the share capital and the share number of the company.

Second Resolution

The general assembly decides to correspondingly amend the second phrase of the 4th paragraph of article 5 (share capital) of the Company as follows:

"Such preferential right shall be of a yearly amount of 40 eurocents (EUR 0,40) per Class B share and shall be granted for the years 2014, 2015 and 2016".

Further, the general assembly decides to correspondingly amend the first phrase of the 5th paragraph of article 5 (share capital) of the Company as follows:

"Class C shares shall have the same rights as the Class A shares, except that they shall also have a limited preferential right to dividends of the Company of a yearly amount of 42,50 Eurocents (EUR 0,425) per Class C share and shall be granted for the years 2014, 2015 and 2016."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Followed by the German version of the preceding:

Im Jahre zweitausend und vierzehn, den dritten Dezember.

Ist erschienen vor der Notarin Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg:

Es wurde abgehalten die außergewöhnliche Aktionärshauptversammlung (die „Hauptversammlung“) der Deutsche Oel & Gas S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 179.408, gegründet worden vor dem Notar Francis Kessler am 29 Juli 2013 (die «Gesellschaft»), welche Gründung veröffentlicht wurde im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 2276 vom 17. September 2013, deren Statuten demletzt abgeändert wurden durch einen Notarakt, verfasst durch Maître Schaeffer, vorgeannt, mit Amtssitz in Luxemburg, am 26. November 2014, bisher noch nicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Hauptversammlung wurde präsiert von Herrn Jens Konrad, avocat à la Cour, beruflich ansässig in 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Der Präsident ernannte als Sekretär Herrn Liridon Elshani, Angestellter, beruflich ansässig in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Wurde als Stimmzähler (scrutateur) ernannt Herr Jens Konrad, avocat à la Cour, vorgeannt.

Das Büro der Hauptversammlung wurde aufgestellt, und der Vorsitzende erklärte und bat den Notar Folgendes festzuhalten:

I. Dass die Aktionäre ordentlich zur Hauptversammlung durch Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations als auch im Luxemburger Wort, jeweils am 15. November 2014 und am 24. November 2014 einberufen worden sind.

Dass die Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung (i.e., Verminderung) der Höhe der in Artikel 5 (Kapital - Aktien und Aktienzertifikate) der Satzung der Gesellschaft festgelegten Vorzugsdividende der B Klasse Aktien und der C Klasse Aktien von jeweils 40,00 EUR und 42,50 EUR pro Aktie auf jeweils 0,40 EUR und 0,425 EUR pro Aktie, um somit die Höhe dieser Vorzugsdividenden an die Änderung (i.e., Erhöhung) des Kapitals und Aktienanzahl der Gesellschaft anzupassen.

2. Dementsprechende Abänderung der Artikel 5. (Kapital - Aktien und Aktienzertifikate) der Satzung der Gesellschaft.

3. Diverses.

III. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter und die von ihnen gehaltenen Beteiligungen sowie der Prozentsatz ihrer Kapitalzusage an die Gesellschaft werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach deren Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigefügt.

IV. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 430.285.692 A Klasse Aktien, 49.644.308 B Klasse Aktien und 150.000 C Klasse Aktien, 430.285.692 A Klasse Aktien, 49.444.308 B Klasse 150.000 C Klasse Aktien anwesend oder vertreten sind. Somit sind 99,96% der in Umlauf ausgegebenen Aktien vertreten und die Generalversammlung kann demzufolge rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln und ist beschlussfähig.

Erster Beschluss:

In Anbetracht der am 25. November und am 26. November 2014 erfolgten Kapitalerhöhungen der Gesellschaft sowie der gemäß der Aktionärshauptversammlung vom 17. November 2014 Anfang des Jahres 2015 geplanten Kapitalerhöhung der Gesellschaft auf bis zu EUR 500.000.000,- beschließt die Hauptversammlung eine Verminderung der Höhe der in Artikel 5 (Kapital - Aktien und Aktienzertifikate) der Satzung der Gesellschaft festgelegten Vorzugsdividende der B Klasse Aktien und der C Klasse Aktien von jeweils 40,00 EUR und 42,50 EUR pro Aktie auf jeweils 0,40 EUR und 0,425 EUR pro Aktie, um somit die Höhe dieser Vorzugsdividenden an die Änderung (i.e., Erhöhung) des Kapitals und Aktienanzahl der Gesellschaft anzupassen.

Zweiter Beschluss:

Die Hauptversammlung der Gesellschaft beschließt, eine dementsprechende Abänderung vom zweiten Satz des Absatz 4 des Art. 5 (Kapital - Aktien und Aktienzertifikate) der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„Die Vorzugsdividende beträgt jährlich 40 Eurocents (0,40 EUR) pro Aktie der Klasse B und wird für die Jahre 2014, 2015 und 2016 eingeräumt.“ Die Hauptversammlung der Gesellschaft beschließt, eine dementsprechende Abänderung vom zweiten Satz des Absatz 8 des Artikel 5 (Kapital - Aktien und Aktienzertifikate) der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„Die Vorzugsdividende beträgt jährlich 42,5 Eurocents (EUR 0,425) pro Aktie der Klasse C und wird für die Jahre 2014, 2015 und 2016 eingeräumt.“

Kosten

Die Kosten für diese Beurkundung werden geschätzt auf eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der vorgenannten, erschienenen Partei, welche rechtswirksam vertreten ist, die vorliegende Urkunde in Englisch erstellt und auf Deutsch übersetzt wurde. Auf Anfrage der vorgenannten Person gilt im Zweifelsfalle die englische Fassung.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg am obengenannten Tage erstellt.

Dieses Dokument wurde durch den Bevollmächtigten, agierend wie vorgenannt, vorgelesen und zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. Konrad, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. LAC/2014/59837. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007069/132.

(150007987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

NREP NSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.446.

In the year two thousand and fourteen,
on the twelfth day of the month of December

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“NREP Management Company S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "RCS") under number B 186049, acting in the name and on behalf of NREP Nordic Strategies Fund FCP-FIS, a Luxembourg fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé, established on 1 April 2014 and governed by the Luxembourg law dated 13 February 2007, as amended from time to time,

here represented by Mr Matthias KERBUSCH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2014.

Said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of “NREP NSF 1 S.à r.l.”, (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 186446, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 04 April 2014 (the "Articles"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 02 July 2014, page 82102, number 1711. The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The agenda of the extraordinary general meeting was the following:

Agenda

1. To increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) and to create twenty (20) new classes of shares.

2. To amend and fully restate article 5 of the Articles to reflect the increase in the share capital by the creation of new classes of shares.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to raise it from its current amount of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-) to forty-one thousand five hundred Euros (EUR 41,500.-) by creating and issuing twenty (20) new classes of one thousand (1,000) shares of one Euro (EUR 1.-) per share (the "New Shares") in the share capital of the Company, which will be added to the ten (10) existing classes of shares, so that the share capital of the Company will have a total of thirty (30) classes of shares. The New Shares will have the same rights and features as set forth in the Articles as amended by the resolution below.

The New Shares are to be issued and fully paid up by a contribution in kind consisting of an unquestioned and freely transferable claim held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

The amount of the Contribution of one million nine hundred seventy-eight thousand five hundred Euros (EUR 1,978,500.-) shall be allocated as follows:

- twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company; and
- one million nine hundred fifty-eight thousand five hundred Euros (EUR 1,958,500.-) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented by Mr Matthias KERBUSCH, holding all the shares of the Company, declares to subscribe to the twenty thousand (20,000) New Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, for a total amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-), which are fully paid up by the Contribution as follows:

- (i) one thousand (1,000) class 2.10 shares (in case of plurality, the "Class 2.10 Shares" and individually, a "Class 2.10 Share");
- (ii) one thousand (1,000) class 2.11 shares (in case of plurality, the "Class 2.11 Shares" and individually, a "Class 2.11 Share");
- (iii) one thousand (1,000) class 2.12 shares (in case of plurality, the "Class 2.12 Shares" and individually, a "Class 2.12 Share");
- (iv) one thousand (1,000) class 2.13 shares (in case of plurality, the "Class 2.13 Shares" and individually, a "Class 2.13 Share");
- (v) one thousand (1,000) class 2.14 shares (in case of plurality, the "Class 2.14 Shares" and individually, a "Class 2.14 Share");
- (vi) one thousand (1,000) class 2.15 shares (in case of plurality, the "Class 2.15 Shares" and individually, a "Class 2.15 Share");
- (vii) one thousand (1,000) class 2.16 shares (in case of plurality, the "Class 2.16 Shares" and individually, a "Class 2.16 Share");
- (viii) one thousand (1,000) class 2.17 shares (in case of plurality, the "Class 2.17 Shares" and individually, a "Class 2.17 Share");
- (ix) one thousand (1,000) class 2.18 shares (in case of plurality, the "Class 2.18 Shares" and individually, a "Class 2.18 Share");
- (x) one thousand (1,000) class 2.19 shares (in case of plurality, the "Class 2.19 Shares" and individually, a "Class 2.19 Share");
- (xi) one thousand (1,000) class 2.20 shares (in case of plurality, the "Class 2.20 Shares" and individually, a "Class 2.20 Share");
- (xii) one thousand (1,000) class 2.21 shares (in case of plurality, the "Class 2.21 Shares" and individually, a "Class 2.21 Share");
- (xiii) one thousand (1,000) class 2.22 shares (in case of plurality, the "Class 2.22 Shares" and individually, a "Class 2.22 Share");
- (xiv) one thousand (1,000) class 2.23 shares (in case of plurality, the "Class 2.23 Shares" and individually, a "Class 2.23 Share");
- (xv) one thousand (1,000) class 2.24 shares (in case of plurality, the "Class 2.24 Shares" and individually, a "Class 2.24 Share");
- (xvi) one thousand (1,000) class 2.25 shares (in case of plurality, the "Class 2.25 Shares" and individually, a "Class 2.25 Share");
- (xvii) one thousand (1,000) class 2.26 shares (in case of plurality, the "Class 2.26 Shares" and individually, a "Class 2.26 Share");

(xviii) one thousand (1,000) class 2.27 shares (in case of plurality, the "Class 2.27 Shares" and individually, a "Class 2.27 Share");

(xix) one thousand (1,000) class 2.28 shares (in case of plurality, the "Class 2.28 Shares" and individually, a "Class 2.28 Share"); and

(xx) one thousand (1,000) class 2.29 shares (in case of plurality, the "Class 2.29 Shares" and individually, a "Class 2.29 Share");

together with the Share Premium for a total issue price of one million nine hundred seventy-eight thousand five hundred Euros (EUR 1,978,500.-).

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution at one million nine hundred seventy-eight thousand five hundred Euros (EUR 1,978,500.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 5 of the Articles, which shall therefore now read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company is set at forty-one thousand five hundred Euros (EUR 41,500.-) represented by forty-one thousand five hundred (41,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively, the "Shares", and, individually, a "Share"), divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (in case of plurality, the "Ordinary Shares", and individually, an "Ordinary Share"), (ii) one thousand (1,000) class 2.1 shares (in case of plurality, the "Class 2.1 Shares" and individually, a "Class 2.1 Share"), (iii) one thousand (1,000) class 2.2 shares (in case of plurality, the "Class 2.2 Shares" and individually, a "Class 2.2 Share"), (iv) one thousand (1,000) class 2.3 shares (in case of plurality, the "Class 2.3 Shares" and individually, a "Class 2.3 Share"), (v) one thousand (1,000) class 2.4 shares (in case of plurality, the "Class 2.4 Shares" and individually, a "Class 2.4 Share"), (vi) one thousand (1,000) class 2.5 shares (in case of plurality, the "Class 2.5 Shares" and individually, a "Class 2.5 Share"), (vii) one thousand (1,000) class 2.6 shares (in case of plurality, the "Class 2.6 Shares" and individually, a "Class 2.6 Share"), (viii) one thousand (1,000) class 2.7 shares (in case of plurality, the "Class 2.7 Shares" and individually, a "Class 2.7 Share"), (ix) one thousand (1,000) class 2.8 shares (in case of plurality, the "Class 2.8 Shares" and individually, a "Class 2.8 Share"), (x) one thousand (1,000) class 2.9 shares (in case of plurality, the "Class 2.9 Shares" and individually, a "Class 2.9 Share"), (xi) one thousand (1,000) class 2.10 shares (in case of plurality, the "Class 2.10 Shares" and individually, a "Class 2.10 Share"), (xii) one thousand (1,000) class 2.11 shares (in case of plurality, the "Class 2.11 Shares" and individually, a "Class 2.11 Share"), (xiii) one thousand (1,000) class 2.12 shares (in case of plurality, the "Class 2.12 Shares" and individually, a "Class 2.12 Share"), (xiv) one thousand (1,000) class 2.13 shares (in case of plurality, the "Class 2.13 Shares" and individually, a "Class 2.13 Share"), (xv) one thousand (1,000) class 2.14 shares (in case of plurality, the "Class 2.14 Shares" and individually, a "Class 2.14 Share"), (xvi) one thousand (1,000) class 2.15 shares (in case of plurality, the "Class 2.15 Shares" and individually, a "Class 2.15 Share"), (xvii) one thousand (1,000) class 2.16 shares (in case of plurality, the "Class 2.16 Shares" and individually, a "Class 2.16 Share"), (xviii) one thousand (1,000) class 2.17 shares (in case of plurality, the "Class 2.17 Shares" and individually, a "Class 2.17 Share"), (xix) one thousand (1,000) class 2.18 shares (in case of plurality, the "Class 2.18 Shares" and individually, a "Class 2.18 Share"), (xx) one thousand (1,000) class 2.19 shares (in case of plurality, the "Class 2.19 Shares" and individually, a "Class 2.19 Share"), (xxi) one thousand (1,000) class 2.20 shares (in case of plurality, the "Class 2.20 Shares" and individually, a "Class 2.20 Share"), (xxii) one thousand (1,000) class 2.21 shares (in case of plurality, the "Class 2.21 Shares" and individually, a "Class 2.21 Share"), (xxiii) one thousand (1,000) class 2.22 shares (in case of plurality, the "Class 2.22 Shares" and individually, a "Class 2.22 Share"), (xxiv) one thousand (1,000) class 2.23 shares (in case of plurality, the "Class 2.23 Shares" and individually, a "Class 2.23 Share"), (xxv) one thousand (1,000) class 2.24 shares (in case of plurality, the "Class 2.24 Shares" and individually, a "Class 2.24 Share"), (xxvi) one thousand (1,000) class 2.25 shares (in case of plurality, the "Class 2.25 Shares" and individually, a "Class 2.25 Share"), (xxvii) one thousand (1,000) class 2.26 shares (in case of plurality, the "Class 2.26 Shares" and individually, a "Class 2.26 Share"), (xxviii) one thousand (1,000) class 2.27 shares (in case of plurality, the "Class 2.27 Shares" and individually, a "Class 2.27 Share"), (xxix) one thousand (1,000) class 2.28 shares (in case of plurality, the "Class 2.28 Shares" and individually, a "Class 2.28 Share"), and (xxx) one thousand (1,000) class 2.29 shares (in case of plurality, the "Class 2.29 Shares" and individually, a "Class 2.29 Share"), all subscribed and fully paid-up.

5.2 For the purpose of the Articles, the Class 2.1 Shares, the Class 2.2 Shares, the Class 2.3 Shares, the Class 2.4 Shares, the Class 2.5 Shares, the Class 2.6 Shares, the Class 2.7 Shares, the Class 2.8 Shares, the Class 2.9 Shares, the Class 2.10 Shares, the Class 2.11 Shares, the Class 2.12 Shares, the Class 2.13 Shares, the Class 2.14 Shares, the Class 2.15 Shares, the Class 2.16 Shares, the Class 2.17 Shares, the Class 2.18 Shares, the Class 2.19 Shares, the Class 2.20 Shares, the Class 2.21 Shares, the Class 2.22 Shares, the Class 2.23 Shares, the Class 2.24 Shares, the Class 2.25 Shares, the Class 2.26 Shares, the Class 2.27 Shares, the Class 2.28 Shares, and the Class 2.29 Shares shall collectively be referred to as the "Tracker Shares" and individually, as a "Tracker Share".

5.3 The proceeds of the issue of each class of Tracker Shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of Tracker Shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

5.4 Each class of Tracker Shares will track the performance and returns of the Targeted Assets linked to such class of Tracker Shares, which term shall be deemed to include not only the Targeted Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Targeted Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Targeted Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Targeted Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Targeted Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Targeted Assets

5.5 The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of Tracker Shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class of Tracker Shares shall be attributed to Ordinary Shares.

5.6 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and these Articles."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed, together with Us the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«NREP Management Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") au le numéro B 186049, agissant au nom et pour le compte de NREP Nordic Strategies Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, établie le 1 avril 2014 et soumise à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, telle que modifiée de temps en temps, ici représentée par Monsieur Matthias KERBUSCH, juriste, résidant à Luxembourg, par procuration donnée le 11 décembre 2014,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société «NREP NSF 1 S.à r.l.», (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du RCS au numéro B 186446, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 04 April 2014 (les "Statuts"), publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 02 juillet 2014, page 82102, numéro 1711. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'ordre du jour de l'assemblée générale des associés était le suivant:

Ordre du jour

1. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) et de créer vingt (20) nouvelles classes de parts sociales.

2. De modifier et de refondre l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social par création des nouvelles classes de parts sociales.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-) à quarante et un mille cinq cents euros (EUR 41.500,-) par la création et l'émission de vingt (20) nouvelles classes de mille (1.000) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") dans le capital social de la Société qui seront rajoutés aux dix (10) classes existantes, afin que le capital social de la Société ait une totalité de trente (30) classes de parts sociales. Les Nouvelles Parts Sociales auront les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts, modifiés par les résolutions ci-dessous.

Les Nouvelles Parts Sociales doivent être émises et intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine et librement cessible détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'"Apport").

Le montant de l'Apport est d'un million neuf cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.978.500,-) qui sera alloué comme il en suit:

- vingt mille euros (EUR 20.000,-) seront alloués au capital social de la Société; et
- un million neuf cent cinquante-huit mille cinq cents euros (EUR 1.958.500,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté par Monsieur Matthias KERBUSCH, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) Nouvelles Parts Sociales d'un euro chacune pour un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-) qui seront entièrement libérées par l'Apport comme il en suit:

- (i) mille (1.000) parts sociales de classe 2.10 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.10", et individuellement une, "Part de Classe 2.10");
- (ii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.11 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.11", et individuellement une, "Part de Classe 2.11");
- (iii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.12 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.12", et individuellement, une "Part de Classe 2.12");
- (iv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.13 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.13", et individuellement, une "Part de Classe 2.13");
- (v) mille (1.000) parts sociales de classe 2.14 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.14", et individuellement une "Part de Classe 2.14");
- (vi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.15 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.15", et individuellement une, "Part de Classe 2.15");
- (vii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.16 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.16", et individuellement, une "Part de Classe 2.16");
- (viii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.17 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.17", et individuellement, une "Part de Classe 2.17");
- (ix) mille (1.000) parts sociales de classe 2.18 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.18", et individuellement, une "Part de Classe 2.18");
- (x) mille (1.000) parts sociales de classe 2.19 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.19", et individuellement une, "Part de Classe 2.19");
- (xi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.20 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.20", et individuellement une, "Part de Classe 2.20");
- (xii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.21 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.21", et individuellement une, "Part de Classe 2.21");
- (xiii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.22 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.22", et individuellement une, "Part de Classe 2.22");
- (xiv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.23 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.23", et individuellement une, "Part de Classe 2.23");
- (xv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.24 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.24", et individuellement une, "Part de Classe 2.24");
- (xvi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.25 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.25", et individuellement une, "Part de Classe 2.25");

(xvii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.26 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.26", et individuellement une, "Part de Classe 2.26");

(xviii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.27 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.27", et individuellement une, "Part de Classe 2.27");

(xix) mille (1.000) parts sociales de classe 2.28 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.28", et individuellement une, "Part de Classe 2.28"); et

(xx) mille (1.000) parts sociales de classe 2.29 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.29", et individuellement une, "Part de Classe 2.29"),

avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de un million neuf cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.978.500,-).

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à un million neuf cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.978.500,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre dans son entièreté l'article 5 des Statuts lequel sera désormais rédigé comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante et un mille cinq cents euros (EUR 41.500,-) représenté par quarante-et-un mille cinq cents (41.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement, les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale"), divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les "Parts Sociales Ordinaires", et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), (ii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.1 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.1", et individuellement une, "Part de Classe 2.1"), (iii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.2 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.2", et individuellement, une "Part de Classe 2.2"), (iv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.3 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.3", et individuellement, une "Part de Classe 2.3"), (v) mille (1.000) parts sociales de classe 2.4 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.4", et individuellement une "Part de Classe 2.4"), (vi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.5 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.5", et individuellement une, "Part de Classe 2.5"), (vii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.6 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.6", et individuellement, une "Part de Classe 2.6"), (viii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.7 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.7", et individuellement, une "Part de Classe 2.7"), (ix) mille (1.000) parts sociales de classe 2.8 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.8", et individuellement, une "Part de Classe 2.8"), (x) mille (1.000) parts sociales de classe 2.9 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.9", et individuellement une, "Part de Classe 2.9"), (xi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.10 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.10", et individuellement une, "Part de Classe 2.10"), (xii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.11 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.11", et individuellement une, "Part de Classe 2.11"), (xiii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.12 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.12", et individuellement une, "Part de Classe 2.12"), (xiv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.13 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.13", et individuellement une, "Part de Classe 2.13"), (xv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.14 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.14", et individuellement une, "Part de Classe 2.14"), (xvi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.15 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.15", et individuellement une, "Part de Classe 2.15"), (xvii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.16 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.16", et individuellement une, "Part de Classe 2.16"), (xviii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.17 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.17", et individuellement une, "Part de Classe 2.17"), (xix) mille (1.000) parts sociales de classe 2.18 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.18", et individuellement une, "Part de Classe 2.18"), et (xx) mille (1.000) parts sociales de classe 2.19 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.19", et individuellement une, "Part de Classe 2.19"), (xxi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.20 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.20", et individuellement une, "Part de Classe 2.20"), (xxii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.21 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.21", et individuellement une, "Part de Classe 2.21"), (xxiii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.22 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.22", et individuellement une, "Part de Classe 2.22"), (xxiv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.23 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.23", et individuellement une, "Part de Classe 2.23"), (xxv) mille (1.000) parts sociales de classe 2.24 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.24", et individuellement une, "Part de Classe 2.24"), (xxvi) mille (1.000) parts sociales de classe 2.25 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.25", et individuellement une, "Part de Classe 2.25"), (xxvii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.26 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.26", et individuellement une, "Part de Classe 2.26"), (xxviii) mille (1.000) parts sociales de classe 2.27 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.27", et individuellement une, "Part de Classe 2.27"), (xxix) mille (1.000) parts sociales de classe 2.28 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.28", et individuellement une, "Part de Classe 2.28"), et (xxx) mille (1.000) parts sociales de classe 2.29 (en cas de pluralité les "Parts de Classe 2.29", et individuellement une, "Part de Classe 2.29"), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Aux fins des présents Statuts, les Parts de Classe 2.1, les Parts de Classe 2.2, les Parts de Classe 2.3, les Parts de Classe 2.4, les Parts de Classe 2.5, les Parts de Classe 2.6, les Parts de Classe 2.7, les Parts de Classe 2.8, les Parts de

Classe 2.9, les Parts de Classe 2.10, les Parts de Classe 2.11, les Parts de Classe 2.12, les Parts de Classe 2.13, les Parts de Classe 2.14, les Parts de Classe 2.15, les Parts de Classe 2.16, les Parts de Classe 2.17, les Parts de Classe 2.18, les Parts de Classe 2.19, les Parts de Classe 2.20, les Parts de Classe 2.21, les Parts de Classe 2.22, les Parts de Classe 2.23, les Parts de Classe 2.24, les Parts de Classe 2.25, les Parts de Classe 2.26, les Parts de Classe 2.27, les Parts de Classe 2.28, et les Parts de Classe 2.29, seront collectivement dénommés les "Actions Reflet" et, individuellement une "Action Reflet".

5.3 Le produit de l'émission de chaque classe d'Actions Reflet (quel que soit le moment de l'émission des parts au sein d'une classe) ou tous autres produits relatifs à une classe d'Actions Reflet peuvent être investis dans certains actifs déterminés (les «Actifs Ciblés») conformément à une décision unanime des porteurs de parts de la catégorie concernée.

5.4 Chaque catégorie d'Actions Reflet suivra la performance et le rendement des Actifs Ciblés liés à cette classe d'Actions Reflet, ce terme étant réputé inclure non seulement les Actifs Ciblés identifiés comme tels, mais également (i) les produits de la vente de tout ou partie de ces Actifs Ciblés, (ii) tous actifs qui peuvent de temps à autre être raisonnablement considérés comme ayant remplacé tout ou partie de ces Actifs Ciblés, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, les produits de la vente (que ce soit en espèces ou autrement) reçus dans le cadre de la vente de ces Actifs Ciblés, (iii) tous actifs acquis ou obtenu en raison de la détention de ces Actifs Ciblés, et (iv) toute distribution de revenu ou gains en capital reçu par la Société en raison de la détention de ces Actifs Ciblés.

5.5 Le Conseil de Gérance devra ouvrir, dans les comptes de la Société, des comptes internes distincts pour chaque classe d'Actions Reflet et présentant les résultats reçus de l'émission de parts de cette catégorie ainsi que l'utilisation de ces résultats (en particulier les Actifs Ciblés et tout les revenus qui en découlent) et tout élément d'actif, de passif ou de charge y afférent. Tous les actifs et revenus qui ne sont pas imputables à une classe spécifique d'Actions Reflet seront attribués aux Parts Ordinaires.

5.6 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel seront versées toutes les primes payées sur une Part Sociale. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.7 La Société peut, sans limitations, accepter l'octroi de contribution en capital ou sous toute autre forme sans émettre de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres financiers en rétribution des contributions reçues. Elle pourra verser ces contributions au crédit d'un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la gestion de ces comptes seront prises par les Associés conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin de lever toute ambiguïté, ces décisions peuvent, mais pas nécessairement, allouer les sommes reçues au contributeur.

5.8 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, dont le notaire instrumentant connaît le nom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. KERBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17346. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008257/361.

(150008885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

Les statuts coordonnés au 30 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008633/9.

(150010102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

KBC Ifma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.577.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December,
Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KBC Bank NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Havenlaan 2, 1080 Brussels (Sint-Jans Molenbeek), registered with the Belgian Register of Legal Persons under number 0462.920.226,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Brussels, Belgium, on December 23, 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholder is regularly constituted. It has duly waived the convening requirements and formalities in relation to the general meeting including the need to receive a copy of the agenda and may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the sole shareholder of the Company dated October 13, 2014, deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Netherlands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg have been taken;

2. Decision that the Company will continue to exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme. The company will exist under Luxembourg law with effect as from December 31st, 2014;

3. Decision to approve the interim balance sheet dated September 30, 2014 of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Decision to change the Company's name from "KBC Internationale Financieringsmaatschappij N.V." to "KBC IFIMA S.A.";

5. Decision to fix the share capital of the Company at an amount of four million eight hundred three thousand two hundred sixty-one euro and thirty cents (EUR 4,803,261.30) divided into ten thousand five hundred eighty-five (10,585) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each;

6. As a consequence of the foregoing resolutions, restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg law;

7. Decision that the registered office of the Company will be set at 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. Acknowledgment of the resignations of Herlinda WOUTERS and of Jim HEFFERNAN as members of the Management Board of the Company and the granting of full discharge for the execution of their respective mandates until December 31st, 2014.

9. Acknowledgment of the resignations of Rik JANSSEN and of Koen HOFFMAN as members of the Supervisory Board of the Company and the granting of full discharge for the execution of their respective mandates until December 31st, 2014.

10. Decision to fix the number of members of the Board of Directors at five (5) and to appoint:

a. Fatima BOUDABZA, born in Verviers (Belgium) on May 21, 1980, residing at Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;

b. Ivo Irma BAUWENS, born in Sint-Truiden (Belgium) on April 22, 1961, residing at Domaine du Beaugard 28, L-8357 Goebange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;

c. Frank Maria CAESTECKER, born in Brugge (Belgium) on May 13, 1960, residing at Collaert Mansionstraat 10, B-8000 Brugge, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;

d. Rik Jos JANSSEN, born Hasselt (Belgium) on September 21, 1967, residing at Leming 1, B-3010 Kessel-Lo, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;

e. Sabrina GOCKEL, born in Libramont (Belgium) on November 13, 1975, residing at 11, rue Perdue, B-6747 Saint-Léger, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;

11. Decision to appoint the statutory auditor;

12. Reading of the report of the independent auditor;

13. Decision to empower any director, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the Netherlands and Luxembourg;

14. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledges (i) the unanimous written resolutions of the sole shareholder of the Company dated October 13, 2014, deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Netherlands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution:

The general meeting decides that the Company will exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme. The company will exist under Luxembourg law with effect as from December 31st, 2014 at midnight.

Third resolution:

The general meeting approves the interim balance sheet of the Company dated September 30, 2014 as the opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution:

The general meeting decides to change the Company's name from "KBC Internationale Financieringsmaatschappij N.V." to "KBC IFIMA S.A.".

Fifth resolution:

The general meeting decides to fix the share capital of the Company at an amount of four million eight hundred three thousand two hundred sixty-one euro and thirty cents (EUR 4,803,261.30) divided into ten thousand five hundred eighty-five (10,585) shares with a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each.

Sixth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to restate the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "KBC IFIMA S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board of Directors). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

3.2. The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

3.3. In general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees of securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of the companies to which the Company belongs. The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.4. The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at four million eight hundred three thousand two hundred sixty-one euro and thirty cents (EUR 4,803,261.30) divided into ten thousand five hundred eighty-five (10,585) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each.

5.2. The authorised share capital of the Company is set at an amount of nineteen million two hundred and thirteen thousand forty-five euro and twenty cents (EUR 19,213,045.20), divided into forty-two thousand three hundred and forty (42,340) shares with a par value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each. The Board of Directors is authorised to increase the share capital, on one or more occasions, within the limits of the specified amount, for a period of five years as from the date of publication of the deed date December 31, 2014, in the Memorial C.

These capital increases may be subscribed and issued as shares with or without share premium as it may be decided by the Board of Directors.

Each capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed at the request of the Board of Directors, which shall amend in the same time the present article accordingly.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares may be created as registered shares only.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Directors (Conseil d'administration).

7.1. Composition of the Board of Directors

(i) The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. Where the number of shareholders is limited to one (1) the Company may be managed by a sole director until the annual General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board of Directors or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the Board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or these Articles fall within the competence of the Board of Directors, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Directors.

(iii) The Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board of Directors must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such directors during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board of Directors must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of General Meetings.

(ii) The Board of Directors meets upon the request of any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board of Directors is given to all directors at least seventy-two (72) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board of Directors.

(vi) The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present.

(vii) Resolutions of the Board of Directors are validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board of Directors are recorded in minutes signed by the chairman or all directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(viii) Any director may participate in any meeting of the Board of the Directors by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all directors are valid and binding as if passed at a Board of Directors meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(x) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director(s) concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General Meeting of shareholders.

9.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the powers conferred to it by the Law or the Articles.

9.2. The annual General Meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Thursday of May at 11:00 am.

9.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next business day.

9.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

9.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

9.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare to have been duly informed of the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

9.7. Decisions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as decisions passed at a General Meetings. In such cases, written decisions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where there is only one (1) shareholder, the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board of Directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

11.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

11.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

11.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

12.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

13.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 14.

14.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

14.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Directors meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

14.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

14.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Seventh resolution:

The general meeting decides that the registered office of the Company was set at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution:

The general meeting acknowledges the resignation letters of the following members of the Management Board, which resignation has taken effect on December 31st, 2014, immediately after the end of the extraordinary general meeting deciding on the migration of the Company to Luxembourg:

1. Herlinda WOUTERS; and
2. Jim HEFFERNAN.

The general meeting grants discharge to the members of the Management Board for the execution of their respective mandates until, and including, December 31st, 2014.

Ninth resolution:

The general meeting acknowledges the resignation letters of the following members of the Supervisory Board, which resignation has taken effect on December 31st, 2014, immediately after the end of the extraordinary general meeting deciding on the migration of the Company to Luxembourg:

1. Rik JANSSEN; and
2. Koen HOFFMAN.

The general meeting granted discharge to the members of the Supervisory Board for the execution of their respective mandates until, and including, December 31st, 2014.

Tenth resolution:

Following the transfer, the general meeting decides to fix the number of the members of the Board of Directors at five (5) and to appoint the following persons as new members of the Board of Directors of the Company which appointment will take effect contemporaneously with the resignation of the members of the Management Board and the Supervisory Board as provided in the eighth and ninth resolutions:

- a. Fatima BOUDABZA, born in Verviers (Belgium) on May 21, 1980, residing at Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;
- b. Ivo Irma BAUWENS, born in Sint-Truiden (Belgium) on April 22, 1961, residing at Domaine du Beaugard 28, L-8357 Goebange, for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;
- c. Frank Maria CAESTECKER, born in Brugge (Belgium) on May 13, 1960, residing at Collaert Mansionstraat 10, B-8000 Brugge, for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;
- d. Rik Jos JANSSEN, born in Hasselt (Belgium) on September 21, 1967, residing at Leming 1, B-3010 Kessel-Lo, for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020;
- e. Sabrina GOCKEL, born in Libramont (Belgium) on November 13, 1975, residing at 11, rue Perdue, B-6747 Saint-Léger, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2020.

Eleventh resolution:

The general meeting decides to appoint Ernst and Young S.A, existing under Luxembourg law, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 47 771, as the new statutory auditor of the Company, for a period ending with the general meeting to be held on 2015.

Twelfth resolution:

The general meeting approves the conclusions of the report of Ernst and Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, dated on December 31, 2014 which is worded as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the method of valuation applied is not reasonable in the circumstances and results in a value of the transfer of all assets and liabilities which does not correspond at least in number and in nominal value to the 10,585 shares with a nominal value of EUR 453.78 each to be transferred with total related share premium of EUR 5,850,801.7 hence consideration amounting to EUR 10,654,063."

This report, after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

Thirteenth resolution:

The general meeting decides to empower any director, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the Netherlands and Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KBC Bank N. V., une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Havenlaan 2, 1080 Bruxelles (Sint-Jans Molenbek), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Belge sous le numéro 0462.920.226.

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, Belgique, le 23 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par le représentant de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est valablement constituée. La partie comparante a dûment renoncé aux modalités de convocation et aux formalités y relatives, et notamment à l'obligation d'obtenir copie de l'ordre du jour qui suit, et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance (i) des résolutions écrites de l'associé unique de la société datées du 13 octobre 2014 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires aux Pays-Bas pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été suivies;

2. Décision selon laquelle la Société continuera d'exister au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme. La société existera sous les lois luxembourgeoises à compter du 31 décembre à minuit;

3. Décision d'approuver le bilan intermédiaire de la Société établi au 30 septembre 2014 afin d'être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

4. Décision de changer la dénomination de la Société de «KBC Internationale Financieringsmaatschappij N.V.» en «KBC IFIMA S.A.»;

5. Décision de fixer le capital social de la Société à un montant de quatre millions huit cent trois mille deux soixante-et-un euros et trente centimes (4.803.261,30 EUR) composé de dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (10.585) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (453.78 EUR) chacune;

6. En conséquence des résolutions qui précèdent, refonte des statuts de la Société en vue de s'accorder avec la législation luxembourgeoise;

7. Décision d'établir le siège social de la Société au 5, place de la Gare Luxembourg, L - 1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Décision de prendre connaissance de la démission de Herlinda WOUTERS et de Jim HEFFERNAN en tant que membres du directoire et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs à compter du 31 décembre 2014;

9. Décision de prendre connaissance de la démission de Rik JANSSEN et de Koen HOFFMAN en tant que membres du conseil de surveillance de la Société et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs à compter du 31 décembre 2014;

10. Décision de fixer le nombre d'administrateur à cinq (5) et nomination de:

a. Fatima BOUDAZA, née à Verviers (Belgique), le 21 mai 1980, demeurant à Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

b. Ivo Irma BAUWENS, né à Sint-Truiden (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beauregard 28, L-8357 Goebange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

c. Frank Maria CAESTECKER, né à Brugge (Belgique), le 13 mai 1960, demeurant à Collaert Mansionstraat 10, B-8000 Brugge, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

d. Rik Jos JANSSEN, né à Hasselt (Belgique), le 21 septembre 1967, demeurant à Leming 1, B-3010 Kessel-Lo, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

e. Sabrina GOCKEL, née à Libramont (Belgique), le 13 novembre 1975, demeurant à 11, rue Perdue, B-6747 Saint-Léger, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020.

11. Décision de nommer le commissaire aux comptes de la Société.

12. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise.

13. Décision de donner procuration à l'un quelconque des administrateurs, avec pouvoir entier de substitution, pour effectuer toutes les actions et formalités requises conformément au transfert du siège social, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg;

14. Divers.

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale reconnaît (i) les résolutions écrites de l'associé de la société datées du 13 octobre 2014, décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires aux Pays-Bas pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été suivies.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme. La société existera sous les lois luxembourgeoises à compter du 31 décembre 2014 à minuit.

Troisième résolution:

L'assemblée générale approuve le bilan intermédiaire de la Société établi au 30 septembre 2014, afin d'être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «KBC Internationale Financieringsmaatschappij N.V.» en «KBC IFIMA S.A.».

Cinquième résolution:

Décision de fixer le capital social de la Société à un montant de quatre millions huit cent trois mille deux soixante-et-un euros et trente centimes (4.803.261,30 EUR) composé de dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (10.585) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (453,78 EUR) chacune;

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de la refonte des statuts de la Société en vue de s'accorder avec la législation luxembourgeoise:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «KBC IFIMA S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou tout autre méthode d'actions, d'obligations, créances et autres valeurs mobilières de toute nature.

3.2. La Société pourra emprunter, en intra-groupe ou à des parties tierces et entreprendre des activités d'investissement et de gestion de trésorerie.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres.

3.3. De façon générale, la Société pourra accorder une assistance (par voie de prêts, avances, garanties de titres ou autres) au profit de sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société pourra exercer toute activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra effectuer toutes ses activités soit directement, soit par une ou plusieurs succursales.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre millions huit cent trois mille deux soixante et un euros et trente centimes (EUR 4.803.261,30) composé de dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (10.585) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la société est fixé à un montant de dix-neuf millions deux cent treize mille quarante-cinq euros et vingt centimes (EUR 19.213.045,20), représenté par quarante-deux mille trois cent quarante (42.340) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte du 31 décembre 2014 au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont nominatives.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Administration - Représentation

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires. Dans le cas où le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire.

(ii) Les membres du Conseil d'Administration sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(iv) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(v) En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, la majorité restante des membres du Conseil d'Administration peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés, par la Loi sur les Sociétés, les présents Statuts, à ou aux Actionnaires, sont de la compétence du Conseil d'Administration, qui dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs agents.

(iii) Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, dirigeants, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, accordés à ces membres du Conseil d'Administration pendant l'exercice social de référence.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil d'Administration doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de tout membre du Conseil d'Administration, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est en principe au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les membres du Conseil d'Administration une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont énoncées dans l'avis de convocation.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil d'Administration peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

(v) Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à tout autre membre du Conseil d'Administration afin de le représenter à toute réunion du Conseil d'Administration.

(vi) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement et n'agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

(vii) Les résolutions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion, ou par le secrétaire (le cas échéant).

(viii) Tout membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes

participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Tout membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le ou les membres du Conseil d'Administration en cause ne peuvent prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale, avant tout vote.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être tenus, à raison de leur mandat, personnellement responsables pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée Générale des actionnaires.

9.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs conférés par la Loi ou les statuts.

9.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de mai à 11 heures.

9.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

9.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

9.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

9.7. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer par décisions écrites, à l'unique condition qu'elles soient approuvées et signées par tous les associés. Elles auront le même effet que les décisions votées lors de l'Assemblée Générale. Dans de tels cas, les décisions peuvent être présentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsqu'il n'y a qu'un (1) seul actionnaire, l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

11.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

11.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

13.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 14.

14.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

14.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

14.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.»

Septième résolution:

L'assemblée décide que le siège social est fixé à 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les lettres de démission des membres suivants du directoire dont la démission sera effective au 31 décembre 2014 immédiatement après la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant du transfert de la Société vers le Luxembourg:

- Herlinda WOUTERS; et
- Jim HEFFERNAN.

La présente assemblée décharge de leur responsabilité les deux administrateurs ci-dessus désignés jusqu'au 31 décembre 2014.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les lettres de démission des membres suivants du conseil de surveillance dont la démission sera effective au 31 décembre 2014 immédiatement après la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant du transfert de la Société vers le Luxembourg:

- Rik JANSSEN; et
- Koen HOFFMAN.

La présente assemblée décharge de leur responsabilité les deux administrateurs ci-dessus désignés jusqu'au 31 décembre 2014.

Dixième résolution:

Suite au transfert, l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateur à cinq (5) et de nommer les personnes suivantes comme administrateur de la Société concomitamment à la démission des administrateurs tels qu'indiqué à la huitième Résolution:

a. Fatima BOUDAZA, née à Verviers (Belgique), le 21 mai 1980, demeurant à Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

b. Ivo Irma BAUWENS, né à Sint-Truiden (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beaugard 28, L-8357 Goeblange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

c. Frank Maria CAESTECKER, né à Brugge (Belgique), le 13 mai 1960, demeurant à Collaert Mansionstraat 10, B-8000 Brugge, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

d. Rik Jos JANSSEN, né à Hasselt (Belgique), le 21 septembre 1967, demeurant à Leming 1, B-3010 Kessel-Lo, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020;

e. Sabrina GOCKEL, née à Libramont (Belgique), le 13 novembre 1975, demeurant à 11, rue Perdue, B-6747 Saint-Léger, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2020.

Onzième résolution:

L'assemblée décide de nommer la société Ernst and Young S.A., soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P.780, L-2017 Luxembourg R.C.S Luxembourg B 47 771, enregistré au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 47 771, comme nouveau commissaire de la Société, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Douzième résolution:

La présente assemblée confirme le rapport établi par Ernst and Young S.A, réviseur d'entreprises agréé, en date du 31 décembre 2014, lequel rapport comprend les conclusions suivantes:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the method of valuation applied is not reasonable in the circumstances and results in a value of the transfer of all assets and liabilities which does not correspond at least in number and in nominal value to the 10,585 shares with a nominal value of EUR 453.78 each to be transferred with total related share premium of EUR 5,850,801.7 hence consideration amounting to EUR 10,654,063.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Treizième résolution:

L'assemblée décide d'autoriser un des administrateurs, avec pouvoir de substitution, d'effectuer toutes actions et formalités requises suite au transfert du siège social, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/278. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007277/689.

(150008225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Kikuoka-Solar S.C., Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 533.

Par la présente, AREND&PARTNERS S.AR.L. (anciennement Fiduciaire N. Arend & Cie S.à r.l.) donne sa démission comme gérant de la société KIKUOKA-SOLAR S.C. avec effet immédiat.

Mersch, le 08 octobre 2014.

Pour AREND&PARTNERS S.AR.L.

Anciennement Fiduciaire N. Arend & Cie S.à r.l.

Nico AREND

Référence de publication: 2015006453/12.

(150007076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Megateam V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.619.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Astorg Partners, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 68, Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société dénommée MEGATEAM V., une société par actions simplifiée à associé unique de droit français, ayant son siège social jusqu'à ce jour au 68, Rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 803 584 010 (la «Société”).

II. L'Associé Unique détient 100% du capital social et des droits de vote de la Société. L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) chacune représentant l'entière du capital social de la société sont dûment représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour dressé ci-dessous dont l'Associé Unique déclare expressément en avoir été dûment informé et en avoir pris connaissance.

III. Les documents suivants ont été mis à disposition lors de la réunion:

(1) Une copie des statuts actuels de la Société.

(2) Une copie d'un extrait Kbis émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

(3) Une copie de l'assemblée générale extraordinaire de la Société datée du 19 décembre 2014 actant de l'augmentation de capital de la société à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et décidant (i) de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de France vers le Grand-Duché de Luxembourg, d'enregistrer la Société conformément aux lois luxembourgeoises et de radier la Société conformément aux lois françaises et (ii) reconnaissant que toutes les formalités requises à cet effet selon les lois françaises ont été ou seront accomplies (les «Résolutions Françaises»).

(4) Les comptes intérimaires de la Société datés du 19 décembre 2014.

Tous les documents listés ci-dessus paraphés par le comparant et par le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

IV. Que la présente réunion a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution et sans perte de la personnalité morale de la Société.

3. Enregistrement et opération de la Société au Grand-duché de Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée gardant sa dénomination actuelle:

«MEGATEAM V.».

4. Confirmation de la description et de la continuité de l'ensemble de l'actif et du passif, et du capital social émis et libéré de la Société tel que démontré dans le bilan comptable intérimaire de la Société.

5. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en adéquation avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée.

6. Démission et décharge du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant actuels de la Société.

7. Démission et décharge de M. Xavier Moreno, en sa capacité de président actuel de la Société.

8. Nomination des nouveaux gérants de la Société.

9. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société au 37A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer aux formalités de convocation préalable à une assemblée générale extraordinaire dans la mesure où il a reconnu avoir été dûment et suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour de la présente assemblée. Par conséquent, il a convenu de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée. De même, il a été confirmé que l'ensemble des documents mis à disposition lors de la présente assemblée a été dûment communiqué au préalable à l'Associé Unique dans un délai suffisamment raisonnable permettant un examen attentif de chaque document par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de ratifier les Résolutions Françaises et de procéder au transfert du siège social et l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration»).

L'Associé Unique souligne qu'en conséquence de la Migration, la Société dispose désormais de son siège social, et du siège de l'administration centrale et de gestion effective au Grand-Duché de Luxembourg et souligne qu'en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales tel que modifiée à plusieurs reprises, la Société est gouvernée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et est luxembourgeoise, prenant effet à partir de l'exécution du présent acte.

A cet effet, l'Associé Unique assure que l'ensemble des formalités requises selon les lois françaises pour procéder à la Migration ont été dûment complétées par le président de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société adoptera la forme sociale d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois et gardera sa dénomination actuelle: «MEGATEAM V.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare que la description et la composition de l'actif et du passif de la Société et du capital social souscrit et libéré tel qu'il en résulte du bilan comptable intérimaire de la Société daté du 19 décembre 2014 susmentionné et confirmée par la déclaration de valeur établie par le président de la Société.

A cet effet, l'Associé Unique confirme que la Société continu, sans limitation ou exception, de détenir l'ensemble des éléments de l'actif et du passif et d'être soumise à l'ensemble de ses obligations et autres engagements malgré la Migration.

L'Associé Unique confirme que, tel que mentionné ci-dessus dans le bilan intérimaire et dans la déclaration de valeur du président de la Société que la valeur nette de l'actif de la Société au 19 décembre 2014 est au moins égale au montant du capital souscrit de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de refondre entièrement les Statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises et de les lire désormais comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il a été établi en France une société à responsabilité limitée sous la dénomination MEGATEAM V. En date du 23 décembre 2014, il a été décidé de transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg avec maintien de sa personnalité morale et de l'ensemble de ses actifs et passifs.

La société à responsabilité limitée dénommée MEGATEAM V. (la «Société»), sera régie dès lors par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes prestations de services et de conseil de quelque nature que ce soient et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 La décision d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices ou de réserves suppose que l'accord des associés représentants au moins la moitié des parts sociales.

5.4 Par ailleurs, lors de la création de nouvelles parts sociales, les associés et des tiers de la Société peuvent souscrire à une augmentation de capital, si ces derniers ont été agréés par les associés déjà présents.

5.5 L'augmentation du capital social peut intervenir par le biais soit d'apports en numéraire, soit d'apports en nature ou par l'incorporation de réserves et bénéfices.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, quelle que soit la catégorie de gérant, pour tout engagement dont le montant reste inférieur à dix mille euros (10.000.- EUR).

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B pour tout engagement dont le montant est égal ou supérieur à dix mille euros (10.000.- EUR).

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

La première année comptable de la Société au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date effective de la migration du siège social, de l'administration centrale et du siège effectif de gestion de la Société depuis la France vers le Grand-Duché de Luxembourg et prendra fin le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de mettre fin aux mandats (i) du commissaire aux comptes titulaire actuel de la Société étant Altoneo Audit, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 143, rue de Paris, F-53000 Laval, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 499 885 333 et (ii) du commissaire aux comptes suppléant étant Altoneo Développement, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 2 square François Truffaut, F-49000 Angers, France, enregistrée auprès du Registre du

Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 501 830 475, et ce avec effet immédiat au jour du présent acte, et leur accorde une décharge pleine et entière de l'exercice de leurs mandats avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de mettre fin au mandat M. Xavier Moreno en tant que président actuel de la Société prenant effet immédiatement, et lui accorde une décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide (i) de mettre en place au sein du conseil de gérance de la Société une catégorie de gérants A et une catégorie de gérants B, tel que prévu à l'Article 7.2 des statuts ci-dessus et (ii) de nommer M. Joël Lacourte en qualité de gérant de catégorie A et Mme Bénédicte Colleaux ainsi que Mme Fantine Jeannon en qualité de gérants de catégorie B, et ce pour une période indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé tel que suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Joël LACOURTE, né à Plomion le 11 mars 1947 et résidant au 38, chemin Desvallières, F-92410 Ville - d'Avray, France.

Gérants de catégorie B:

- Madame Bénédicte COLLEAUX, née à Namur, Belgique, le 13 octobre 1972 et résidant au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Fantine JEANNON, née à Nancy, le 8 novembre 1986 et résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social et l'administration centrale de la Société au 37A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63649. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008220/309.

(150009046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

State Street Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.832.

Les statuts coordonnés au 22/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015008466/12.

(150008387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.709.

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared

SMG Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.V.I., registered with the Registrar of Companies under number 3004505 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Céline Haeck, private employee, with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, or any other employee of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

by virtue of a proxy given under private seal dated on December 11th, 2014, which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Luxembourg, a société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.709 (the Company). The Company has been incorporated on April 2, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-917 of April 30, 2009.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended once, on 18 May 2009 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 58353 of 24 June 2009.

The sole shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolves that each financial year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of the same year.

The sole shareholder resolves that the current financial year (2015) which started on April 6th, 2014 shall end on December 31st, 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend article 13.1. of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 13.1.** The financial year begins on the first (1st) January each year and ends on the thirty first (31st) December of the same year”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately nine hundred fifty euro (950.- Euros).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SMG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'île d'Anguilla, dont le siège social se situe à c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.V.I., inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 3004505 (l'Associé Unique).

ici représentée par Madame Céline Haeck, employé privé, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, ou toute autre employé de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2014, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.709 (la Société). La Société a été constituée le 2 avril 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 30 avril 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 18 mai 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58353 du 24 juin 2009

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de la même année.

L'associée unique décide que l'exercice social en cours (2015), ayant débuté le 6 avril 2014, prendra fin le 31 décembre 2014.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 13.1. des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. 1.** L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Haeck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60193. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006706/93.

(150006339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Vous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.191.

Il a été pris bonne note que Monsieur David SOLITO, administrateur et administrateur délégué de la société, réside, depuis le 1^{er} décembre 2014, à l'adresse suivante: Place Saint-Hubert 254, B-6717 Tontelange, Belgique.

Le 16 janvier 2015.

Pour VOUS S.A.

Référence de publication: 2015009379/11.

(150010092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.
